



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

PLAINTÉ DISCIPLINAIRE NO.21-21-0017
AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE

Prenez avis que le 6 juillet 2022, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a imposé à **Isabelle Nadeau (permis n° 46096)**, exerçant la profession d'infirmière auxiliaire au 500 rue De La Faune, Québec, G1G SE4, une radiation temporaire d'un mois, sous chacun des chefs 1, 2, 3 et 4, à être purgées concurremment.

Il était reproché à Isabelle Nadeau les infractions suivantes :

- Le ou vers le 9 décembre 2016, au CHU de Québec-Université Laval, a consulté sans autorisation et sans justification professionnelle, le dossier médical de A;
- Le ou vers le 16 février 2020, n'a pas fait preuve d'une conduite irréprochable, en insultant A via l'espace de clavardage Facebook Messenger;
- Le ou vers le 14 octobre 2021, a communiqué avec le demandeur d'enquête A à partir de l'espace de clavardage Facebook Messenger;
- Le ou vers le 18 octobre 2021, dans la région de Québec, a communiqué ou tenté de communiquer avec le demandeur d'enquête A par téléphone et par messagerie texte.

Isabelle Nadeau est donc radiée du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec pour une période d'un mois, et ce, à compter du 6 août 2022.

Cet avis est publié en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, ce 8 août 2022

Annie Hudon
Secrétaire du Conseil de discipline de l'OIIAQ